

DOCUMENTS EN ANNEXE

« DOCUMENTS EN ANNEXE »

1. MEMBRES DE LA MISSION DE L'ETUDE

Chef de la Mission	M. Tatsuya MURASE	Directeur Division des Etudes de Projet II Département de l'Aide Financière Non-remboursable et d'Appui au Prêt, JICA
Coordinatrice du Projet	M ^{lle} . Ayako WATANABE	Division des Etudes de Projet II Département de l'Aide Financière Non-remboursable et d'Appui au Prêt, JICA
Chef du Projet Plan des infrastructures/ Approvisionnement	M. Isao FUKUWATARI	Fukuwatari & Architectural Consultants Ltd.
Planification d'exécution / Estimation des coûts	M. Mikihiro MATSUYAMA	Fukuwatari & Architectural Consultants Ltd.
Estimation des coûts / Condition d'exécution des travaux	M. Phillippe NGANYANDE ZOWE TIBA	Fukuwatari & Architectural Consultants Ltd.
Interprète	M ^{lle} . Miho OSHIMA	Fukuwatari & Architectural Consultants Ltd.

2. PROGRAMME DE L'ETUDE

Nombre de jour	Date	Jour	Programme					
			Membres officiels		Membres du Consultant			
			Chef de Mission (JICA)	Coordinateur du Projet (JICA)	Chef du Projet Plan des infrast/Appro	Interprète	Planification d'exécution • Estimation des coûts	Estim. des coûts/Cdtn d'exécution des travaux
1	20 août	Mer.			NRT 11h00 JL405 → CDG 16h40 CDG 23h15 AF880 →			
2	21 août	Jeu.			→ BGF 04h55 Explication du Rapport de commencement à DCES Présentation du questionnaire		Enquête sur la situation d'appro. à Bangui	
3	22 août	Ven.			Etude de la situation d'approvisionnement	Accompagner le chef du projet	Rangement des documents, Enquête Ombella-Mpoko	
4	23 août	Sam			Idem	Idem	Idem	
5	24 août	Dim.			Rangement des documents	Traduction des documents		
6	25 août	Lun.			Etude de la situation d'appro. Visite UNICEF	Accompagner le chef du projet		
7	26 août	Mar.			Etude de la situation d'approvisionnement	Idem		
8	27 août	Mer.			Discussion à la DCES	Idem	NRT 11h10 JL405 CDG 16h40 CDG 23h15 AF880	
9	28 août	Jeu.			Visite de courtoisie au MEPCI Discussion à la DCES Réunion interne		BGF 04h55, Visite courtoisie, Réunion int.	Enquête plan d'exécution estimation des coûts Bangui
10	29 août	Ven.			Etude de la situation d'approv. Briefing Sécurité PNUD	Accompagner le membre d'est. des coûts et de condition d'exécution	Etude estimation des coûts Briefing Sécurité PNUD	Recueillir des documents Enquête Ombella-Mpoko
11	30 août	Sam			Etude de la situation d'approvisionnement	Idem	Interview aux entreprises de construction	Idem
12	31 août	Dim.			Rangement des documents, Réunion interne			
13	01 Sept.	Lun.			Réunion avec DCES	Accompagner le membre planification d'exécution et estimation des coûts	Discussion DCES Etude estim. des coûts	
14	02 Sept.	Mar.			Etude conditions d'approvisionnement	Idem	Etude estimation des coûts	
15	03 Sept.	Mer.		NRT 11h10 JL405 → CDG 16h40 CDG 23h15 AF880 →	Interview avec APE	Idem	Discussion DCES sur plan d'exécution	
16	04 Sept.	Jeu.		→ BGF 04h55 R.interne/Visite courtoisie	Réunion avec le coordinateur du projet	Accompagner le coordinateur du projet	Rangement des documents Réunion la coordinatrice	
17	05 Sept.	Ven.		Visites de courtoisie	Accompagner le coordinateur du projet		Planification d'exécution Estimation des coûts	
18	6 Sept.	Sam		Réunion Visite des sites	Idem		Idem	
19	07 Sept.	Dim.	BAMAKO 12h10 → DOUALA 17h40	Réunion Visite des sites (microprojets)	Idem		Idem	
20	08 Sept.	Lun.	DLA 12h20 → BGF 16h40	Discussion DCES Visite des sites	Idem		Idem	
21	09 Sept.	Mar.	Discussion		Accompagner le chef de mission			
22	10 Sept.	Mer.	Discussion		Idem		Etude estimation des coûts Visite des sites	
23	11 Sept.	Jeu.	Signature du Procès-Verbal		Signature du Procès-Verbal BGF 22h15 AF884 →		Etude estimation coûts BGF 22h15 AF884 →	
24	12 Sept.	Ven.	BGF 10h10 → DLA 11h40 → YAO 16h00 Rapport à l'Ambassade		→ CDG 05h55 19h05 JL407 →			
25	13 Sept.	Sam	YAOUNDE 20h20 →		→ NRT 13h56			
26	14 Sept.	Dim.	→ CDG 06h15 CDG 13h15 →					
27	15 Sept.	Lun.	→ NRT 07h55					

DCES : Direction des Constructions et des Equipements Scolaires
NRT : Aéroport de Narita

CDG : Aéroport de Charles de Gaulle (Paris)
BGF : Aéroport de Bangui (République Centrafricaine)

3. LISTE DES PERSONNES RENCONTREES

- Gouvernement Centrafricain

- Ministère de l'Education Nationale, de l'Alphabétisation, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (MENAESR)

M. Ambroise ZAWA	Ministre
M. Luc WENEZOU	Directeur de Cabinet
M. Bouba INOUSSE	Chargé de Missions Projets
M. Philippe DJOGO	Agent de Presse
M. Timothée ZIANTHE	Directeur des Constructions et Equipements Scolaires

- Ministère de l'Economie du Plan et de la Coopération Internationale (MEPCI)

M. Félix MOLOUA	Directeur de Cabinet
M. Jean-Louis POUNINGUINZA	Chargé de Mission, Coordonnateur
M ^{me} Désiré Julienne GAUDEUILLE	Directrice de la Coopération Bilatérale
M. Alain NDONGOU	Cadre

- Ministère de l'Equipement et du Désenclavement

M. Cyriaque SAMBA-PANZA	Ministre
-------------------------	----------

- Ministère de Réhabilitation des Edifices Publics, de l'Urbanisme et du Logement (MREPUL)

M. Elie TOUAZOUNBOMA	Directeur de Cabinet
M. Bassoukpatou BINGA	Expert
M. Séraphin KOMARIA-MATOUROU	Expert
M. Sylvestre GOSSOYE	Expert
M. Gabriel ABDEL AMINE	Expert
M. Jean-Paul MARADAS-NADO	Architecte
M. Owen BABADI	Inspecteur Contrôle

- D'autres donateurs, organisations internationales, organismes fournisseurs des informations, etc.

- UNICEF

M ^{me} Sophie NDAUGUERE	Education Program Officer
----------------------------------	---------------------------

- PNUD

M. Epiphane MONGBO	Security Adviser
--------------------	------------------

- Organisations non gouvernementales nationales

- CREPA (Centre Régional pour l'Eau Potable et l'Assainissement)

M. Christophe BELANDOMBI	Ingénieur
--------------------------	-----------

- Organisations non gouvernementales nationales (don microprojets)

- Association pour l'Intégration des Jeunes

M. Lucien EBERKOUZOU	Président
----------------------	-----------

M. Christophe BELANDOMBI	Secrétaire Général
○ Association de Bienfaisance	
M. Samuel FEIZOUOKM	Coordinateur
● Fédération des Associations des Parents d'Elèves	
M. Africain KAZANGBA	Président
● Bureau d'étude local	
M. Philippe NGANYANDE ZOWE TIBA	Atelier A3 Sarl Gérant
● Entreprise des travaux locale	
M. Henry COGATO	SNCMBA (Société Nouvelle de Construction et Menuiserie en Bâtiment) PDG
M. Jean Standles ALIMA	ALIZE CONSTRUCTION Directeur Général
M. Evariste DIGNITO	La Semence PDG
M. François DOBELE	D.D.N Construction Gérant de l'Entreprise
● Fournisseur local	
M. Yvon KAMACH	Groupe Kamach (matériaux de construction, travaux de bâtiments) PDG
M. Joseph FONKOU	FOBERD CENTRAFRIQUE (tôle aluminium, peinture, ciment et fer à béton) Directeur Commercial
M. Hileure WANGOMBE	SCAD (bois)
M. Aimé-Simplice WAGNON NGBOKOLI	COLALU (tôle aluminium pour toiture) Directeur Administratif et Financier (Responsable)
M. Kévin NGAKOSSI	Vendeurs de sables et graviers Responsable adjoint
M. GBOKOSCI	Société ATIB (fabricant de briques) Vendeur
M. Michel KAMBO	FATEB (fabricant de meubles) Chef d'Atelier
M. BACHAR	DAMECA Menuiserie (fabricant de mobilier) Chef d'Atelier
M. Sylvain TOGNAMA	SYLVA-BOIS (fabricant de meubles) Gérant

M. Nicaise YETIKOA

CFAO Motors (concessionnaire import véhicule)

Attaché commercial

M^{me} Catherine SAMBA-PANZA

CSP Assurances Conseils (courtier d'assurance)

Direction

4. PROCES-VERBAL DES DISCUSSIONS

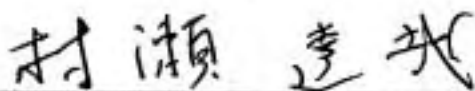
PROCES-VERBAL DES DISCUSSIONS RELATIVES A LA MISSION DE L'ETUDE POUR LA REVUE DE LA MISE EN ŒUVRE DU PROJET DE RECONSTRUCTION D'ÉCOLES PRIMAIRES EN REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE

En réponse à la requête introduite par le Gouvernement Centrafricain (ci-après désignée "le Centrafrique"), le Gouvernement du Japon a décidé d'effectuer une étude pour la revue de la mise en œuvre du « Projet de reconstruction d'écoles primaires » (ci-après désigné "le Projet") et a confié l'exécution de ladite étude à l'Agence Japonaise de Coopération Internationale (ci-après désignée "la JICA").

La JICA a envoyé en Centrafrique une mission d'étude pour la revue de la mise en œuvre du Projet (ci-après désignée "la Mission") conduite par Monsieur Tatsuya MURASE, Directeur de la Division des Etudes de Projet II, Département des Aides Financières Non-remboursables et des Appuis aux Prêts, JICA. Le séjour de la Mission couvre la période du 21 Août au 12 Septembre 2008.

Au terme des discussions et de visites d'étude sur les sites, les deux Parties se sont accordées sur les éléments essentiels mentionnés en appendice ci-joint.

Fait à Bangui, le 11 Septembre 2008



M. Tatsuya MURASE

Chef de la Mission
Mission d'étude pour la revue de la mise
en œuvre du Projet
Agence Japonaise de Coopération Internationale
(JICA)
Japon



M. René-Patrice OUANEKONE

Chargé de Mission Responsable des Enseignements
et de la Formation du Plan de l'Éducation pour Tous
(EPT) et du Plan National de Développement de
l'Éducation (PNDE)
Ministère de l'Éducation Nationale, de
l'Alphabétisation, de l'Enseignement Supérieur
et de la Recherche
(MENAESR)
République Centrafricaine



Mme Désirée Julienne GAUDEUILLE

Directrice de la Coopération Bilatérale
Ministère de l'Économie, du Plan et de la Coopération
Internationale (MEPCI)
République Centrafricaine

APPENDICE

1. Objectif du Projet

Le présent Projet a pour objectif d'améliorer l'environnement scolaire de l'Enseignement Primaire par la construction des salles de classe d'écoles primaires dans les zones cibles du Projet.

2. Zones cibles du Projet

Les zones cibles du présent Projet sont : la ville de Bangui et la préfecture de l'Ombella-Mpoko. (Voir Annexe-1)

3. Organisme responsable et organisme d'exécution

L'organisme responsable ainsi que l'organisme d'exécution du présent Projet sont indiqués ci-dessous. Leurs organigrammes respectifs sont ci-attachés en Annexe-2.

Organisme responsable : Ministère de l'Éducation Nationale, de l'Alphabétisation, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (MENAESR) ;

Organisme d'exécution : Direction des Constructions et des Equipements Scolaires (DCES).

4. Contenu de la requête

La Partie centrafricaine a remis à la Partie japonaise la requête définitive attachée à l'Annexe-3. La JICA examinera la pertinence du contenu de ladite requête au Japon et demandera au Gouvernement du Japon son approbation après la révision du concept de base et de la conception détaillée.

5. Système de la coopération financière non remboursable

5-1. La Partie centrafricaine a pris bonne connaissance du système de la coopération financière non remboursable du Japon décrit à l'Annexe-4, expliqué par la Mission.

5-2. La Partie japonaise a expliqué à la Partie centrafricaine l'aperçu du nouveau système de la coopération financière non remboursable du Japon qui sera mis en place à partir du mois d'octobre 2008. La Partie centrafricaine en a pris bonne note. La Partie japonaise se propose de donner à la Partie centrafricaine les explications détaillées sur son nouveau système de coopération financière non remboursable plus tard. Par ailleurs, la Partie japonaise présentera à la Partie centrafricaine les projets de l'Echange de Notes (E/N) et du Grant Agreement (G/A) relatifs au présent Projet vers le mois de novembre. L'accord sous la forme écrite de la part de la Partie centrafricaine sur les projets de l'E/N et du G/A relatifs au présent Projet constituera une des conditions requises pour la mise en œuvre du Projet. La Partie centrafricaine en a pris bonne note.

5-3. Pour l'exécution du présent Projet dans le cadre de la coopération financière non remboursable, la Partie centrafricaine prendra les mesures nécessaires mentionnées en Annexe-5 pour le bon déroulement du Projet.

6. Planning futur

6-1. La Mission achèvera la présente étude le 12 septembre 2008.

6-2. La Partie japonaise examinera les composantes faisant l'objet de la coopération au Japon et présentera à la Partie centrafricaine les résultats dudit examen par courrier et/ou e-mail avant la présentation des projets de l'E/N et du G/A.

6-3. Une mission de présentation du rapport sommaire de l'étude pour la revue de la mise en œuvre du Projet n'est pas prévue dans le cadre de la présente étude. De ce fait, au cas où il n'y aurait pas de modification importante sur le contenu de la coopération issue des résultats de l'examen mentionné dans le paragraphe 6-2, la Partie centrafricaine les accepterait sans objection. La Partie centrafricaine en a pris bonne note.

6-4. La JICA finalisera son rapport de l'étude pour la revue de la mise en œuvre du Projet et le fera parvenir à la Partie centrafricaine vers décembre 2008.

7. Autres points discutés

7-1. Objets de la Coopération

La Partie centrafricaine a fortement souhaité que les composantes de la coopération antérieurement confirmées au cours de l'étude précédente pour la revue de la mise en œuvre du Projet soient maintenues comme les composantes de la coopération du présent Projet. La Partie japonaise a expliqué qu'il serait éventuellement nécessaire de réviser les objets de la coopération suite à l'analyse qui sera faite au Japon. La Partie centrafricaine a pris bonne note.

Par ailleurs, les deux Parties ont convenu d'examiner les objets selon les procédures mentionnées à l'Annexe-3 au cas où il serait nécessaire d'ajuster les objets de la coopération.

En outre, si des changements n'influençaient pas sur le nombre d'écoles et/ou le nombre de salles de classe, de tels changements ne seraient pas considérés comme modification importante. La Partie centrafricaine a convenu sur le sujet.

7-2. Mesures à prendre par la Partie centrafricaine

(1) La Partie centrafricaine a inscrit à ce jour le montant de 30 millions de francs CFA pour assurer les travaux à sa charge. Pour la suite des travaux à sa charge ci-dessous indiqués, elle a convenu d'affecter le budget supplémentaire nécessaire dont le montant est de 70 millions de francs CFA pour l'an 2009.

- a) Travaux de branchement d'eau ;
- b) Travaux de branchement d'électricité ;
- c) Nivellement de terrain de construction ;
- d) Démolition et enlèvement des infrastructures existantes, telles que salles de classe à remplacer et abattage d'arbres, etc.,
- e) Mise à la disposition des salles de classe remplaçantes.

(2) La Partie centrafricaine s'engage à prendre les mesures ci-dessus mentionnées et à les achever avant la publication de l'avis d'appel d'offres du Projet.

Toutefois pour ce qui concerne la mesure (d), la démolition et l'enlèvement des infrastructures

existantes qui sont actuellement utilisées, les deux Parties ont convenu à ce que la Partie centrafricaine commence la démolition immédiatement après la procédure de désignation d'un entrepreneur japonais.

Par ailleurs, la Partie japonaise a expliqué que les sites où ces travaux n'auraient pas été achevés dans le délai seront écartés du Projet et a obtenu l'accord de la Partie centrafricaine.

(3) La Partie centrafricaine s'engage à prendre les mesures adéquates pour ses obligations ci-dessous mentionnées :

- Exonération des taxes telles que taxes d'importation, taxes à valeur ajoutée (TVA) sur les matériaux et équipements à acquérir par l'entrepreneur japonais et les sous-traitants locaux, de même que les impôts sur les services que peuvent générer les activités dans le cadre du Projet ;
- Facilitation des entrées et sorties, des séjours en Centrafrique pour les personnes de la Partie japonaise concernées par le Projet.

(4) La Partie centrafricaine ouvrira un compte bancaire dans une banque japonaise pour recevoir le fonds destiné à l'exécution du Projet. A cet effet, elle conclura un arrangement bancaire (A/B) avec une banque japonaise. La Partie centrafricaine s'engage à assurer le budget nécessaire à cette procédure.

7-3. La Partie centrafricaine a convenu de prendre les mesures de sécurité nécessaires et suffisantes pour les ressortissants japonais dans le cadre de la mise en œuvre du présent Projet.

7-4. Affectation des enseignants

La Partie centrafricaine forme aujourd'hui des enseignants au niveau régional (avec l'appui de la Banque Mondiale) et au niveau central (gouvernement) dont l'effectif se chiffre à environ 450 personnes et 150 personnes respectivement. La Partie centrafricaine s'engage à affecter les enseignants d'une manière adéquate dans les salles de classe construites dans le cadre du présent Projet.

7-5. Les deux Parties ont convenu que les informations relatives au présent Projet ne seront pas publiées et resteront confidentielles avant le stade de la soumission pour le Projet.

Par ailleurs, étant donné qu'une mission de présentation du rapport sommaire de l'étude n'est pas prévue dans le cadre de cette étude, les deux Parties ont convenu que le coût approximatif du Projet qui sera présenté plus tard à la Partie centrafricaine ne doit pas être reproduit ni dévoilé avant que tous les contrats relatifs au Projet n'aient été signés. En outre, la Partie centrafricaine a compris que le coût approximatif du Projet ne serait pas le coût définitif qui est susceptible d'être modifié.

Annexes :

Annexe-1 : Zones cibles du Projet ;

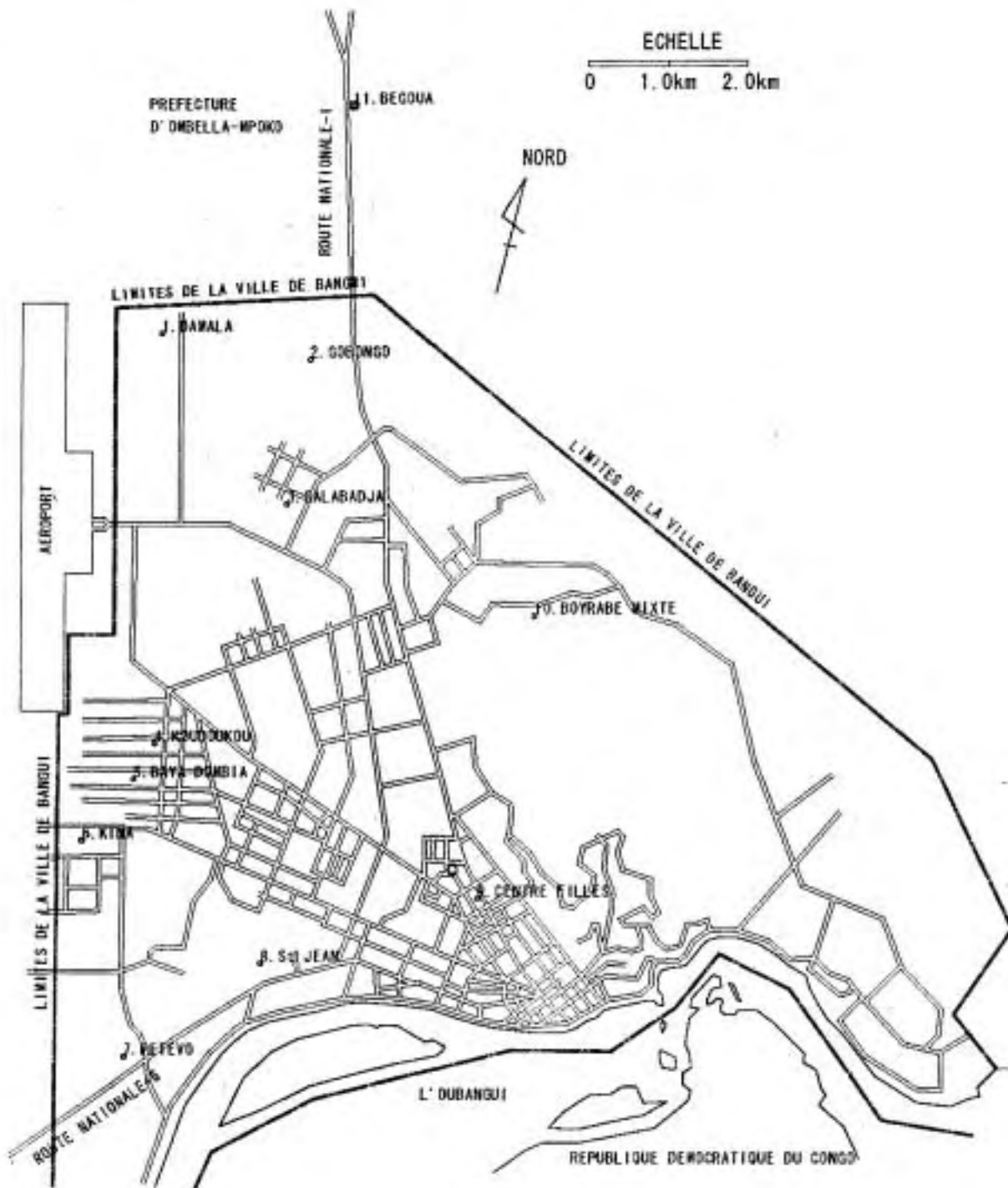
Annexe-2 : Organigrammes du Ministère en charge du Projet ;

Annexe-3 : Contenu de la requête ;

Annexe-4 : Schéma de la coopération financière non remboursable ;

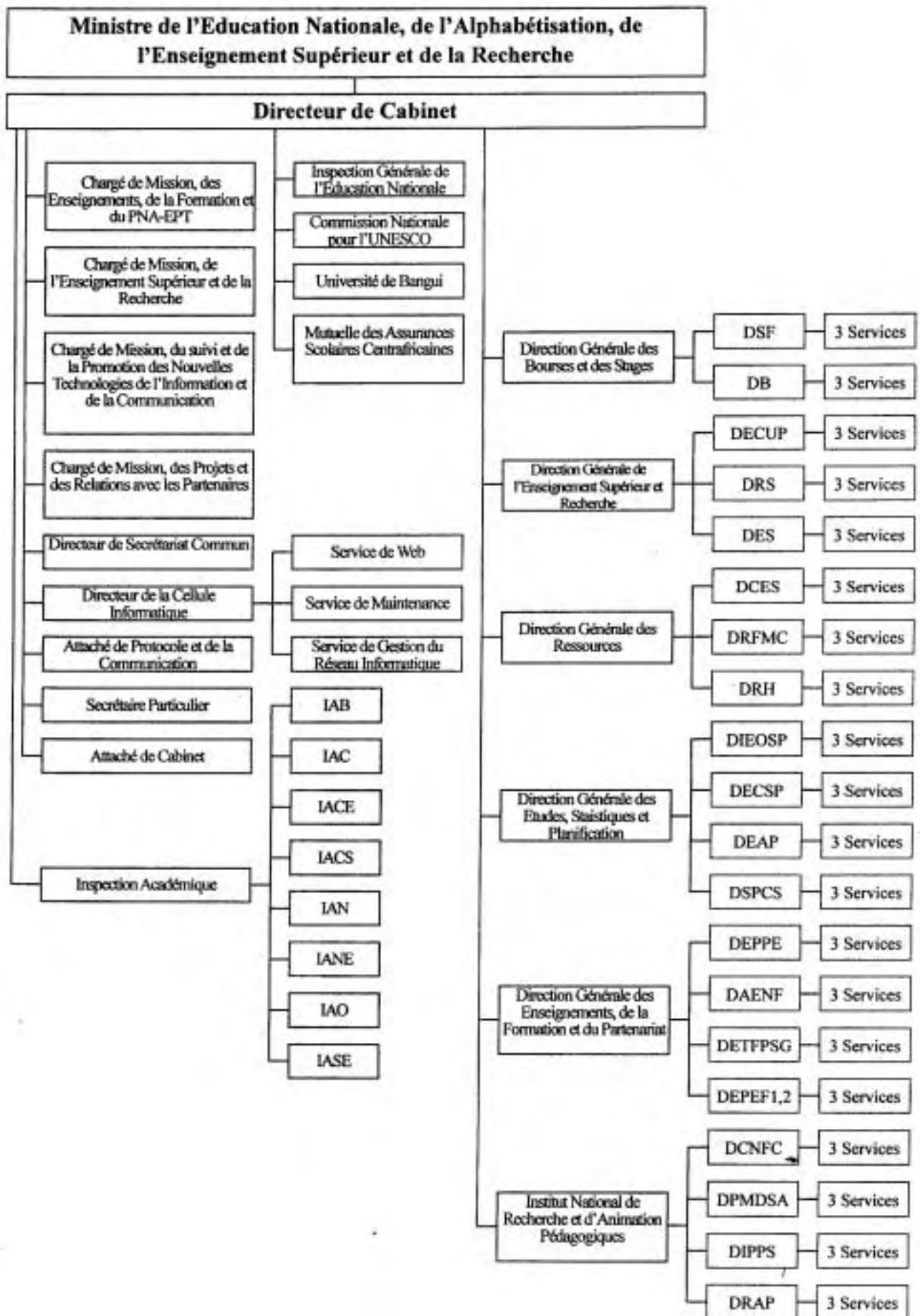
Annexe-5 : Mesures à prendre par la Partie centrafricaine.

ANNEXE-1 Zones cibles du Projet



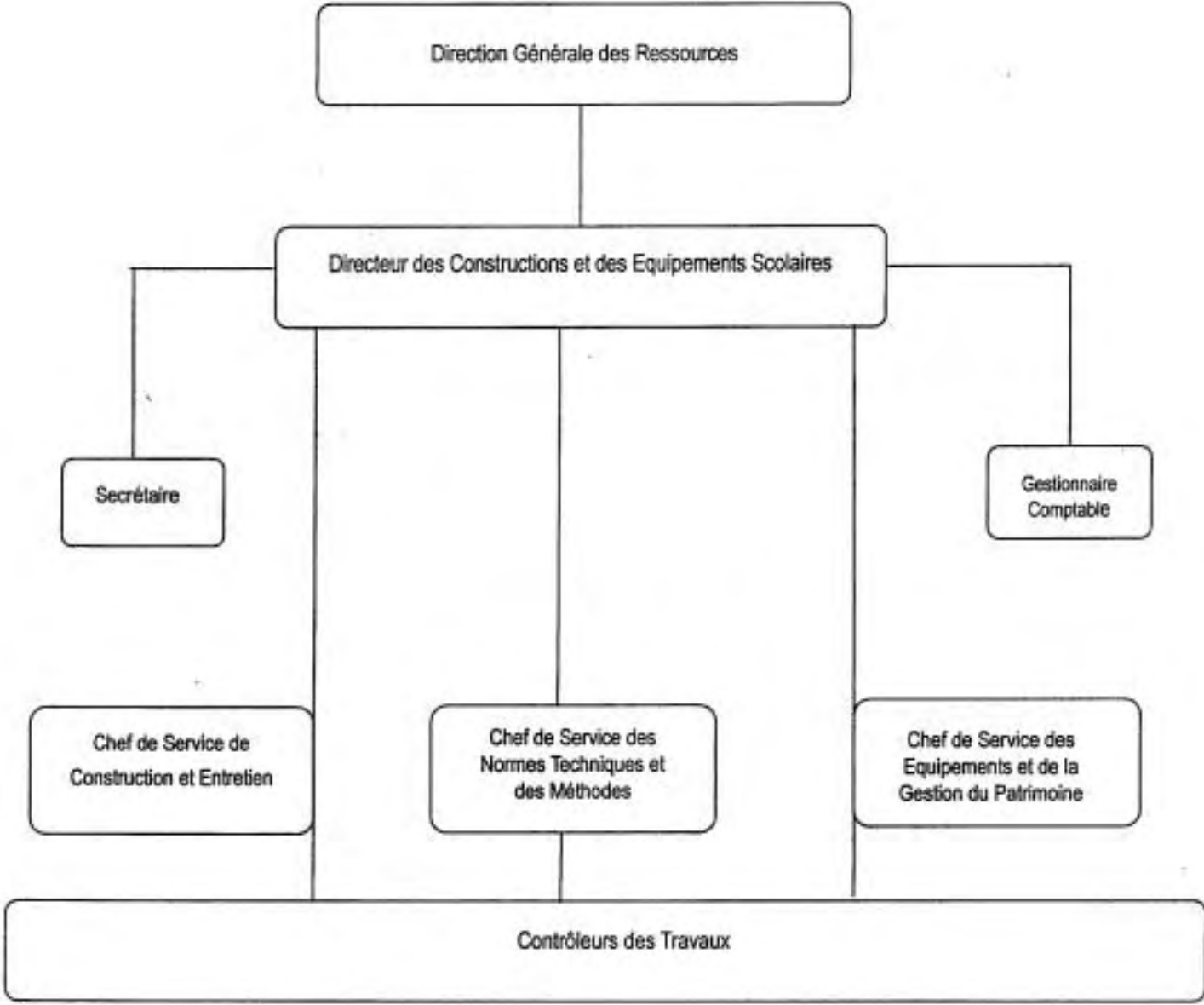
Handwritten initials or marks.

ANNEXE-2.1 Organigramme du Ministère



Handwritten marks and signatures at the bottom right of the page.

ANNEXE-2.2 Organigramme de la Direction des Constructions et des Equipements Scolaires



Effectif Personnel DCES	
Directeur.....	01
Chef de Service.....	03
Contrôleur des Travaux.....	02
Gestionnaire Comptable.....	01
Secrétaire.....	01
Planton.....	01
Gardien.....	01
Total.....	09

Handwritten initials/signature

ANNEXE-3 Contenu de la requête

Sites faisant l'objet de la coopération : 109 salles de classe / 11 écoles

Nom de site	Classement
Damala	A
Gobongo	A
Galabadjia	A
Koudoukou	A
Gbaya Dombia	A*
Kina	A
Petevo	A
St.Jean	A
Centre-Filles	A
Boye-Rabe Mixte	A
Begoua	A

Constructions/installations	Bâtiment de salles de classe (incluant les salles de Directeur d'école, magasin)	*
	Latrines	*
	Clôture extérieure	*
	Installation d'électricité	B
	Installation d'eau	B
Matériel et équipements	Tableau noir	*
	Armoire pour salle de classe	*
	Armoire pour Directeur d'école	*
	Armoire pour magasin	*
	Table-banc pour élèves	*
	Bureau et chaise pour enseignants	*
	Bureau et chaise pour Directeur d'école	*
Composante Soft		B

A : 1^{ère} priorité B : 2^{ème} priorité

La signe étoile (*) signifie que les composantes indispensables à chaque site et leur priorité sont liées.

Handwritten signatures

ANNEXE 4. Système de la coopération financière non remboursable du Japon

Le système de l'aide financière non remboursable accorde au pays bénéficiaire des fonds non remboursables qui permettront de fournir les installations, les équipements et les services (services d'ingénierie et transport de produits, etc.) pour le développement social et économique du pays, selon les principes conformes aux lois et réglementations afférentes du Japon. L'aide financière non remboursable n'est pas effectuée sous forme de don en nature.

1 Procédure de l'aide financière non remboursable

Le programme d'aide financière non remboursable est exécuté selon la procédure suivante.

Demande	(Requête effectuée par le pays bénéficiaire)
Etudes	(Etude préliminaire/étude du concept de base effectuée par la JICA)
Estimation et approbation	(Estimation par le gouvernement du Japon et approbation par le Conseil des ministres du Japon)
Détermination de l'exécution	(Echange de Notes entre les deux gouvernements)
Exécution	(Mise en oeuvre du Projet)

Lors de la première étape, la requête présentée par le pays bénéficiaire, est examinée par le gouvernement du Japon (ministère des Affaires étrangères), afin de déterminer si elle est pertinente dans le cadre de l'aide financière non remboursable. Au cas où il serait confirmé que la requête est prioritaire en tant que projet d'aide financière non remboursable, le gouvernement du Japon demande à la JICA de procéder à une étude.

Lors de la seconde étape, l'étude (étude du concept de base) est effectuée par la JICA ayant conclu un contrat avec une société de consultation japonaise chargée de l'exécution.

Lors de la troisième étape (estimation et approbation), le gouvernement du Japon décide, sur la base du rapport d'étude du concept de base élaboré par la JICA, si le projet convient au cadre de l'aide financière non remboursable. Il est ensuite soumis pour approbation au Conseil des ministres.

Lors de la quatrième étape (détermination de l'exécution), l'exécution du projet approuvé par le Conseil des ministres est officiellement déterminée par la signature de l'Echange de Notes entre les deux gouvernements.

Au fur et à mesure de l'exécution du projet, la JICA accélérera le processus d'exécution en apportant son soutien au pays bénéficiaire pour la recommandation du consultant, la procédure d'appel d'offres, les signatures des contrats et les autres opérations nécessaires.

2 Emplacement de l'étude

1) Contenu de l'étude

Le but de l'étude (étude du concept de base) effectuée par la JICA est de fournir un document de base permettant de déterminer si un projet est exécutable ou non dans le cadre du Programme d'aide financière non remboursable du Japon. Le contenu de l'étude est le suivant:

- confirmer l'arrière-plan de la requête, les objectifs et les effets du Projet ainsi que les capacités de maintenance du pays bénéficiaire nécessaires à l'exécution du Projet
- évaluer la pertinence de l'aide financière non remboursable du point de vue technologique et socio-économique
- confirmer le concept de base du plan convenu après discussions entre les deux parties
- préparer un plan de base du Projet
- estimer les coûts du Projet

Le contenu de la requête n'est pas obligatoirement approuvé en tant que contenu de l'aide financière non remboursable. Le concept de base du projet doit être confirmé par rapport au cadre d'aide financière non remboursable du Japon.

Le gouvernement du Japon demande au gouvernement du pays bénéficiaire de prendre toutes les mesures qui pourraient s'avérer nécessaires pour assurer son indépendance lors de l'exécution du Projet. Ces mesures doivent être garanties même si elles n'entrent pas dans la juridiction de l'organisme du pays bénéficiaire en charge de l'exécution du Projet. Par conséquent, l'exécution du Projet doit être confirmé par toutes les organisations concernées du pays bénéficiaire par la signature des minutes des discussions.

2) Sélection des consultants

En vue de la bonne exécution du Projet, la JICA effectue une sélection parmi les consultants enregistrés auprès de la JICA après avoir procédé à un examen des propositions soumises par ces derniers. Le consultant sélectionné procède à l'étude du plan de base et élabore le rapport sur la base des références fournies par la JICA.

A l'étape de conclusion du contrat entre le consultant et le pays bénéficiaire après l'Echange de Notes, la JICA recommande le même consultant que celui qui a participé à l'étude du concept de base afin d'assurer une cohérence technique entre l'étude du concept de base et le plan détaillé.

3 Plan de l'aide financière non remboursable du Japon

1) Echange de Notes (E/N)

L'aide financière non remboursable du Japon est accordée conformément aux Notes échangées entre les deux gouvernements et dans lesquelles sont confirmés, entre autres, les objectifs, la durée, les conditions et le montant de l'aide.

2) La "durée de l'aide" s'inscrit dans l'année fiscale dans laquelle le Conseil des ministres a approuvé le Projet. Toutes les procédures d'aide, Echange de Notes, conclusion des contrats avec le consultant et le contractant et paiement final à ceux-ci, doivent être achevées durant cette année fiscale.

Toutefois, en cas de retard lors de la livraison, de l'installation ou de la construction due à des éléments incontrôlables tels que le désastre naturel, la durée de l'aide financière non remboursable pourra être prolongée d'une année fiscale supplémentaire après accord entre les deux gouvernements.

3) Achat des produits et services à fournir

L'aide doit être en principe réservée exclusivement à l'achat des produits provenant du Japon ou du pays bénéficiaire, et aux services des ressortissants japonais ou du pays bénéficiaire. Le terme "ressortissant japonais" signifie les personnes physiques japonaises ou les personnes morales japonaises dirigées par des personnes physiques japonaises.

Lorsque les deux gouvernements le jugent nécessaire, l'aide financière non remboursable peut être utilisée pour l'achat des produits ou des services tel que le transport d'un pays tiers (autre que le Japon ou le pays bénéficiaire).

Toutefois, dans le cadre de l'aide financière non remboursable, les principaux contractants, à savoir le consultant, l'entrepreneur et la société de commerce nécessaires à l'exécution de l'aide doivent en principe être exclusivement des ressortissants japonais.

4) Nécessité de la vérification

Le gouvernement du pays bénéficiaire ou son représentant autorisé conclura les contrats en Yen japonais avec les ressortissants japonais. Ces contrats seront vérifiés par le gouvernement du Japon. Cette vérification est nécessaire car les fonds de l'aide financière non remboursable proviennent des taxes des citoyens japonais.

5) Dispositions à prendre par le gouvernement du pays bénéficiaire

Lors de l'exécution de l'aide financière non remboursable, le pays bénéficiaire devra prendre les dispositions suivantes :

- a) Acquérir, dégager et niveler le terrain nécessaire pour les sites du Projet, avant le commencement des travaux de construction ;
- b) Assurer les installations de distribution d'électricité, d'approvisionnement et d'évacuation des eaux ainsi que les autres utilités nécessaires à l'intérieur et aux alentours du site,
- c) Prévoir les bâtiments nécessaires avant les travaux d'installation dans le cas où le Projet consisterait à fournir des équipements ;
- d) Prendre en charge la totalité des dépenses et l'exécution rapide du déchargement, du dédouanement dans le port de débarquement et le transport terrestre des produits achetés dans le cadre de l'aide financière non remboursable ;
- e) Exonérer les ressortissants japonais de droits de douane, taxes intérieures et ou autres levées fiscales imposées dans le pays bénéficiaire eu égard à la fourniture des produits et des services spécifiés dans les contrats vérifiés ; et,
- f) Accorder aux ressortissants japonais dont les services pourraient être requis en relation avec la fourniture des produits et des services spécifiés dans les contrats vérifiés, toutes les facilités nécessaires pour leur entrée et leur séjour dans le pays bénéficiaire pour l'exécution des travaux.

6) Usage adéquat

Le pays bénéficiaire est requis d'entretenir et d'utiliser les installations construites et les équipements achetés dans le cadre de l'aide financière non remboursable de manière adéquate et efficace et de désigner le personnel nécessaire pour le fonctionnement et la maintenance ainsi que de prendre en charge toutes les dépenses autres que celles couvertes par l'aide financière non remboursable.

7) Réexportation

Les produits achetés dans le cadre de l'aide financière non remboursable ne doivent pas être réexportés à partir du pays bénéficiaire.

8) Arrangement Bancaire (A/B)

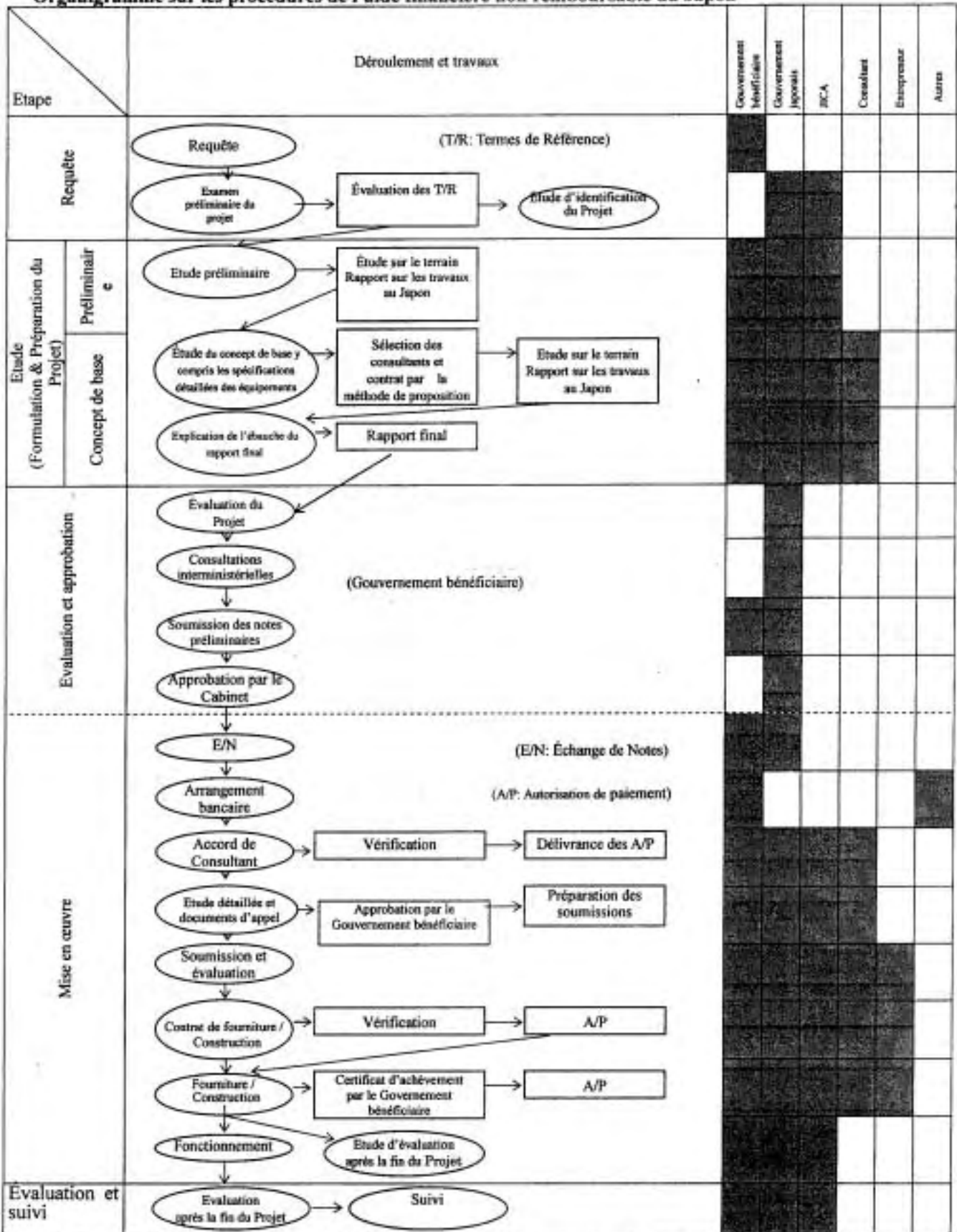
a) Le gouvernement du pays bénéficiaire ou son représentant autorisé devra ouvrir un compte à son nom dans une banque au Japon (ci-après dénommée la "Banque"). Le gouvernement du Japon exécutera l'aide financière non remboursable en procédant aux paiements en Yen japonais pour couvrir les obligations du gouvernement du pays bénéficiaire ou de son représentant autorisé conformément aux contrats vérifiés.

b) Les paiements seront effectués lorsque les demandes de paiement seront présentées par la Banque au gouvernement du Japon conformément à l'Autorisation de Paiement émise par le gouvernement du pays bénéficiaire ou de son représentant autorisé.

9) Autorisation de Paiement (A/P)

Le gouvernement du pays bénéficiaire devra régler à la Banque la commission de notification de l'autorisation de paiement et la commission de paiement.

Organigramme sur les procédures de l'aide financière non remboursable du Japon



Note: Cet organigramme indique les procédures dans le cas où l'étude du concept de base comprend la préparation des spécifications détaillées des équipements.

Handwritten signatures and initials.

ANNEXE 5. Mesures à prendre par le pays bénéficiaire

Mesures principales à prendre par chaque gouvernement

No.	Mesures	A couvrir par l'aide non remboursable	A couvrir par la partie bénéficiaire
1	Acquérir le terrain		●
2	Dégager, niveler et remblayer le site si nécessaire		●
3	Construire portes et clôtures dans et autour du site		●
4	Construire l'aire de parking	●	
5	Construire pistes		
	1) dans le site	●	
	2) en dehors du site		●
6	Construire le bâtiment	●	
7	Fournir les installations pour la distribution en électricité, alimentation en eau, assainissement et d'autres installations secondaires		
	1) Electricité		
	a. Ligne de distribution jusqu'au site		●
	b. Branchement d'abonné et lignes intérieures dans le site	●	
	c. Disjoncteur sur circuit principal et transformateur	●	
	2) Alimentation en eau		
	a. Canalisation de distribution dans le site		●
	b. Système de distribution dans le site (réservoirs de réception et surélevés)	●	
	3) Drainage d'eau		
	a. Canalisation de drainage public jusqu'au site (égouts, eaux de pluie, etc.)		●
	b. Système de drainage dans le site (eaux de toilette, déchets ordinaires, eaux de pluie et autres)	●	
	4) Alimentation en gaz		
	a. Branchement du site au réseau de distribution de la ville		●
	b. Système d'alimentation en gaz à l'intérieur du site	●	
	5) Réseau téléphonique		
	a. Ligne principale de téléphone jusqu'au répartiteur principal (MDF: Main Distribution Frame) pour le bâtiment		●
	b. Le MDF et l'extension après le répartiteur	●	
	6) Mobilier et équipements		
	a. Mobilier général (moquettes, rideaux, tables chaises et autres)		●
	b. Equipements du Projet	●	
8	Régler les commissions suivantes pour la banque japonaise sur les services bancaires basés sur les A/B		
	1) Commission de notification de l'A/P		●
	2) Commission de paiement		●
9	Assurer le déchargement et dédouanement au port de débarquement dans le pays bénéficiaire		
	1) Transport maritime ou aérien des produits du Japon au pays	●	
	2) Exonération des taxes et dédouanement des produits au port de débarquement		●
	3) Transport à l'intérieur du pays du port de débarquement aux sites du Projet	(●)	(●)
10	Accorder aux ressortissants japonais dont les services seront nécessaires à propos de la fourniture des produits et des services effectués en vertu des contrats vérifiés, les facilités nécessaires pour leurs entrées et séjours dans le pays bénéficiaire afin qu'ils puissent exécuter leur travail.		●
11	Exonérer les ressortissants japonais des droits de douane, des taxes intérieures et d'autres charges imposés dans le pays bénéficiaire, à l'égard de la fourniture des produits et des services effectués en vertu des contrats vérifiés.		●
12	Maintenir et utiliser adéquatement et efficacement les installations construites et équipements acquis par la coopération financière non-remboursable du Japon.		●
13	Prendre en charges toutes les dépenses autres que celles couvertes par la coopération financière non-remboursable, nécessaires à la construction des installations et au transport et montage des équipements.		●

(A/B : Arrangement Bancaire, A/P : Autorisation de Paiement)

5. PLAN DE LA COMPOSANTE SOFT

**ETUDE POUR LA REVUE DE LA MISE EN ŒUVRE
DU PROJET DE RECONSTRUCTION D'ÉCOLES PRIMAIRES
EN
REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE**

PLAN DE LA COMPOSANTE SOFT

Décembre 2008

FUKUWATARI & ARCHITECTURAL CONSULTANTS LTD.

Arrière-plan pour le plan de la Composante Soft

La République Centrafricaine (ci-après désignée le "Centrafrique") a élaboré le « Projet de reconstruction d'écoles primaires » ayant pour objectif l'amélioration de l'environnement scolaire des élèves et du taux de scolarisation dans la capitale, Bangui ainsi que la préfecture d'Ombella-Mpoko avoisinant la capitale. Dans ce cadre, le Gouvernement Centrafricain a remis en novembre 1997 la requête pour la coopération financière non remboursable au Gouvernement du Japon pour demander le fonds nécessaire à la construction des infrastructures et à la fourniture des matériels relatifs, pour lequel le Centrafrique a la difficulté d'assurer par ses propres efforts. En réponse à cette requête, le Gouvernement du Japon a mené une étude dudit Projet comme un des projets de 2001, et a conclu l'Echange de Notes en mars 2002 après la décision prise par le conseil de cabinet au Japon, sur la base duquel a été organisée une séance de dépouillement des offres pour sélectionner l'entreprise de construction. Cependant, le projet a été suspendu du fait de convulsions politiques du pays. Plus tard la situation politique s'est rétablie, et le Gouvernement Centrafricain a demandé de nouveau la mise en œuvre du présent Projet (reprise) en avril 2006. Le Gouvernement du Japon a effectué une étude pour la revue de la mise en œuvre du Projet en février 2007. Nonobstant ce, le Projet a été suspendu de nouveau en raison de retard dans l'exécution des obligations à la charge de la partie centrafricaine. En 2008, le Gouvernement Centrafricain a repris l'exécution des obligations à sa charge. De fait, le Gouvernement du Japon a décidé la reprise du présent Projet.

Les infrastructures d'écoles primaires à construire par le Projet suivront les spécifications générales locales et nous pourrions espérer l'utilisation durable des infrastructures par l'entretien et de la maintenance appliqués pour les infrastructures existantes. Toutefois, beaucoup d'écoles existantes ne sont pas suffisamment entretenues faute de moyen financier des associations des parents d'élèves (APE), principaux acteurs des activités de l'entretien et de la maintenance et pour le non établissement de la méthode de l'entretien et de la maintenance. C'est le cas pour les écoles cibles du Projet. En outre, d'après les résultats de nos visites des sites faisant l'objet de l'étude, il est constaté que le nettoyage de salles de classe et de latrines n'est pas effectué quotidiennement et que les ordures et les excréments y sont débordés à la situation actuelle étant loin d'être d'effectuer une grande réparation telle que la réfection des murs et des toits.

Sur la base de ce qui précède, les problèmes à résoudre pour l'entretien et la maintenance des infrastructures d'écoles primaires peuvent être résumés comme suit :

(Problèmes à résoudre)

- 1) Le système de la gestion scolaire et celui de l'entretien et de la maintenance incluant la répartition des rôles de différents acteurs, tels que le Gouvernement, les écoles et les APE ne sont pas bien établis. Leurs activités et la responsabilité ne sont pas clairement définies ;
- 2) Les enseignants, les élèves et les populations locales manquent le sens de la propriété collective des infrastructures (conscience pour utiliser avec soin ses propres infrastructures scolaires) ;

- 3) De fait que le nombre de latrines manque sensiblement par rapport à celui d'élèves, il n'y pas d'équilibre entre l'utilisation et la maintenance. Par conséquent, les cuvettes sont bouchées par les excréments et ne sont plus utilisables ;
- 4) Les activités de nettoyage ne sont pas effectuées aux établissements d'écoles primaires. Par conséquent, le principal acteur de ces activités, le système de la gestion et la responsabilité ne sont pas bien déterminés ;
- 5) La méthode de nettoyage n'est pas établie.

Dans un tel contexte, la requête a été introduite en avril 2006 par le Gouvernement Centrafricain dans le but d'établir et de renforcer la méthode et le système des activités de l'entretien et de la maintenance afin que les infrastructures à construire par ce Projet soient utilisées d'une manière adéquate. Dans la mise en œuvre du présent Projet, le matériel pour l'entretien et de la gestion nécessaire à la réparation des infrastructures sera mis à la disposition à la charge du pays bénéficiaire. De crainte que ledit matériel ne soit préparé pendant l'exécution du présent Projet et étant donné qu'il est indispensable de renforcer l'organisme du MENAESR ainsi que des APE et d'assurer le financement pour effectuer une grande réparation des infrastructures, l'assistance aux activités de l'entretien et de la maintenance relatives à la réparation des infrastructures portera exclusivement sur les orientations de la méthode d'élaboration de plans. Nous établissons le plan de la Composante Soft en mettant l'accent sur la vulgarisation des activités de nettoyage quotidien qui sera sa première étape.

Objectifs de la Composante Soft

Les objectifs ci-dessous sont déterminés pour résoudre les problèmes susmentionnés :

La répartition des rôles relatifs à l'entretien et à la maintenance des infrastructures sera définie entre le Gouvernement, les écoles, les élèves. L'organisme ayant l'initiative, le système de la gestion et l'organisme responsable des activités de nettoyage quotidien et des activités de l'entretien et de la maintenance seront clarifiés.

La conscience de la propriété collective à l'égard des infrastructures scolaires locales sera améliorée parmi les enseignants, les élèves et les populations dans les écoles où l'orientation des activités de nettoyage aura été mise en œuvre. Les infrastructures scolaires seront utilisées avec soin, ce qui prolongera la longévité des infrastructures.

Les enseignants des écoles cibles établissent le plan de l'entretien et de la maintenance des infrastructures scolaires. Le plan de construction de latrines simplifiées basée sur la participation des populations sera examiné dans les quartiers dont les APE peuvent collaborer et ce plan sera inclus dans le plan de l'entretien et de la maintenance ;

La méthode des activités de nettoyage sera établie. Les activités de nettoyage adéquat seront effectuées quotidiennement.

Résultats de la Composante Soft

Les résultats directs attendus après l'achèvement de la Composante Soft sont les suivants :

Le Ministère de l'Éducation Nationale, de l'Alphabétisation, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (MENAESR) et la DCES seront orientés vers l'établissement du système d'orientation des activités de nettoyage.

La DCES et les écoles cibles disposeront du manuel d'orientation des activités de nettoyage, sur la base duquel sera donnée aux élèves des écoles cibles l'orientation des activités de nettoyage.

Les activités de nettoyage seront effectuées quotidiennement par les élèves au sein des écoles cibles.

Le plan de l'entretien et de la maintenance des infrastructures scolaires sera élaboré aux écoles cibles.

La construction de latrines simplifiées avec la participation des populations sera envisagée aux écoles cibles.

Méthode de vérification du niveau d'accomplissement des objectifs

Les méthodes permettant de vérifier le niveau d'accomplissement des objectifs sont les suivants :

Une interview sera effectuée auprès de la DCES sur l'affectation des personnes en charge à la DCES, l'état d'aménagement du système de communication avec les écoles cibles, le budget attribué par le Gouvernement aux activités de l'entretien et de la maintenance, etc.

Les écoles cibles seront visitées pour vérifier si les cours des activités de nettoyage sont donnés adéquatement à l'aide d'un manuel. Une étude de suivi sera effectuée pour l'état de nettoyage aux infrastructures existantes des écoles cibles.

Une interview sera effectuée auprès d'enseignants des écoles cibles sur le plan de la gestion des infrastructures et le plan de l'entretien et de la maintenance, le plan de construction de latrines, la façon d'assurer le budget, etc. au niveau d'écoles.

Activités de la Composante Soft (plan d'intrants)

Les approches pour la réalisation de chacun des résultats susmentionnés sont les suivantes :

Etablissement d'une proposition relative à la gestion des activités de nettoyage

Expliquer la valeur et les rôles de la présente Composante Soft aux personnes en charge de la DCES ; Discuter sur les dispositions nécessaires pour la vulgarisation des activités de nettoyage en collaboration avec les personnes en charge, préalablement à l'élaboration d'un manuel, notamment sur le transfert de la méthode de nettoyage, le rapport de la situation de nettoyage et la méthode d'accumuler des informations, etc. ; Elaborer une proposition pour établir le système permettant, dans le futur ; de vulgariser les activités de nettoyage ainsi que de saisir la situation de l'entretien

et de la maintenance dans les écoles de tout le pays.

Elaboration d'un manuel d'orientation des activités de nettoyage

Sur la période de 1989 à 1995, la DCES a organisé les séminaires de l'entretien et de la maintenance avec le financement de l'OPEP, de la Banque Mondiale et le FAD/BAD à la ville de Bangui ainsi qu'à Bangassou en réunissant les APE, les parents d'élèves, les enseignants, les directeurs d'écoles, les étudiants en formation (Ecole Normale des Instituteurs (ENI)), etc. Il existe le manuel de l'entretien et de la maintenance des infrastructures scolaires utilisé lors de ces séminaires. Toutefois, depuis lors les activités du séminaire et la distribution du manuel ne sont pas effectuées faute du moyen financier du Ministère. Le manuel à élaborer dans l'exécution de la Composante Soft sera la version simplifiée du manuel susmentionné dont le contenu se focalisera sur les deux points réalisables qui ne demanderaient presque aucun frais. Ce manuel sera pratique même dans les régions défavorisées et/ou les régions où les activités des APE ne sont pas suffisantes, ce qui permettra d'espérer la vulgarisation future vers d'autres écoles de tout le pays. En outre, le contenu du manuel sera établi et amélioré à son gré à travers l'échange des opinions avec le chef de Service de la Construction et de l'Entretien de la DCES.

Manuel d'orientations des activités de nettoyage quotidien ;

Manuel d'élaboration de plans de l'entretien et de la maintenance des infrastructures au niveau d'écoles.

Manuel d'orientations des activités de nettoyage quotidien

Alors que le manuel existant est destiné aux adultes de communautés entre autres les APE, les enseignants, le manuel à établir dans le cadre de la présente Composante Soft contenant les éléments ci-dessous sera sous forme de directives servant aux enseignants de donner aux élèves l'orientation des activités de nettoyage. Il est envisagé de faire pénétrer un sens de copropriétés des infrastructures dans l'esprit de tous les enseignants et tous les élèves qui seront utilisateurs des infrastructures.

Importance de l'amélioration de l'environnement hygiénique ;

Nécessité des activités de nettoyage quotidien ;

Méthode et répartition des rôles des activités de nettoyage quotidien ;

Manuel d'orientation des activités de nettoyage destinée aux élèves ;

Tableau de confirmation (pointage) de nettoyage ;

Autres.

Manuel d'élaboration de plans de l'entretien et de la maintenance des infrastructures au niveau d'écoles

En plus de la pratique continue des activités de nettoyage quotidien citées ci-dessus, il est nécessaire d'effectuer l'entretien et la maintenance des infrastructures après d'avoir adéquatement élaboré le plan visant à comprendre l'état des infrastructures, à identifier les points problématiques et à les résoudre, afin d'utiliser efficacement les infrastructures scolaires pour la longue durée. L'orientation pour la mise

en pratique des activités de l'entretien et de la maintenance des infrastructures sera exclue du présent Projet pour les raisons du manque de matériels pour l'entretien et la maintenance aux écoles, de la faiblesse des APE et de la difficulté financière pour assurer le fonds. Toutefois, le manuel comprendra la procédure de l'élaboration de plans de l'entretien et de la maintenance, ce qui permettra aux enseignants des écoles cibles de donner l'orientation adéquate pour l'élaboration de plans de l'entretien et de la maintenance.

Par ailleurs, la grande insuffisance en nombre de latrines rend difficile l'entretien et la maintenance des latrines existantes, de ce fait ces dernières sont tombées en état inutilisables. Afin de promouvoir la construction des latrines simplifiées avec la participation des populations et d'alléger et résoudre le manque des latrines, le manuel d'élaboration de plans de l'entretien et de la maintenance inclura les spécifications et la méthode de construction des latrines, les matériels et la main d'œuvre nécessaires, les coûts de construction, etc. sous forme synthétisée facilitant la compréhension de populations.

Plans, spécifications, méthode de construction des latrines simplifiées et frais nécessaires des latrines simplifiées ;

Manuel d'élaboration de plans de l'entretien et de la maintenance au niveau d'écoles primaires;

Autres.

Distribution de manuels d'orientation de nettoyage

Imprimer et relier les manuels établis suivant les étapes susmentionnées en nombre nécessaire et les distribuer aux 8 écoles existantes faisant l'objet du Projet ; Le manuel est destiné aux enseignants et distribué en nombre des enseignants des écoles cibles (20 exemplaires par site) qui devront participer à l'atelier de travail décrit au paragraphe suivante. L'ensemble de ces manuels sera géré par le directeur d'école. Lors de leur distribution, l'accusé de réception sera délivré par le directeur d'école.

Mise en œuvre de l'atelier de travail pour l'orientation de nettoyage à l'utilisation du manuel

Examiner quels types de formations et ateliers de travail seront nécessaires pour apprendre le contenu du manuel aux enseignants des écoles cibles et élaborer le contenu de la formation. Le contenu de la formation pouvant être estimé à présent est comme suit :

Atelier de travail relatif au manuel d'orientations pour le nettoyage quotidien

- i) Montrer un exemple du cours simulé (simulation de cours), l'enseignant incarne l'élève et l'animateur (sous-traitant local du consultant) incarne l'instituteur ;
- ii) Donner le cours simulé (simulation de cours), l'enseignant incarne l'instituteur, discuter le contenu dudit cours ;
- iii) Les participants (enseignants des écoles cibles) comprennent le manuel et partagent la méthode de manuel d'orientation.

Atelier de travail relatif au manuel d'élaboration de plans de l'entretien et de la maintenance

- i) Le formateur montre des modèles de l'élaboration de plans de l'entretien et de la maintenance nécessaire à travers les cas exemples de certaines écoles ;
- ii) Les enseignants discutent sur les problèmes de leur école et partagent la conscience sur les problèmes ;
- iii) Les enseignants discutent et partagent la priorité de problèmes à résoudre et élaborent le plan de l'entretien et de la maintenance.

Le programme de la formation élaboré ci-dessus indiquées sera effectué aux 8 écoles existantes cibles du présent Projet. En ce qui concerne le manuel d'orientation des activités de nettoyage, les enseignants donneront les cours de l'orientation aux élèves en se basant sur la méthode d'orientation partagée aux ateliers. Il sera envisagé d'avoir les effets par la large diffusion de l'importance des activités de nettoyage.

Les matériels dont la nécessité est susceptible pour la mise en œuvre de l'atelier de travail sont les suivants :

Papeterie pour l'orientation : cartes, panneaux, etc.
 Matériels de nettoyage de l'intérieur des infrastructures : balais, pelles à poussière, seaux, etc.
 Matériels de nettoyage du terrain : pelles, brouettes, râteliers, arrosoirs, faucilles, etc.
 Matériels pour l'orientation hygiénique : savons, masques.

Suivi

Au bout d'une certaine période après la mise en œuvre des ateliers, vérifier si les activités orientées par l'atelier sont effectuées, à travers les visites des sites et les interviews. Plus concrètement, effectuer le suivi notamment sur les points suivants :

- Situation de la mise en œuvre de l'orientation des activités de nettoyage aux élèves par les enseignants ;
- Situation de la mise en œuvre des activités de nettoyage quotidien par les élèves ;
- Situation du nettoyage des infrastructures existantes aux écoles cibles ;
- Situation de l'élaboration de plans de l'entretien et de la maintenance des écoles cibles ;
- Résultats de l'examen de la viabilité du plan de la construction des latrines avec la participation des populations ;
- Autres.

D'après ce qui précède, les ressources pour l'exécution, les groupes visés et les productions relatifs à ces activités peuvent être résumés comme le tableau ci-dessous

N°	Contenu des activités	Ressources pour l'exécution	Mois-homme	Organismes objets	Productions
1	Etablissement d'une proposition relative à la gestion des activités de nettoyage	Technicien japonais		Directeur DCES Service de la Construction et de l'Entretien/DCES	Proposition
		Explication du plan et programme	2,5 j		
		Vérification d'une proposition et discussions	5 j		
		Total	7,5 j (0,25 MH)		
		Assistant local			
		Démarrage du plan	15 j		
Vérification d'une proposition et discussions	7,5 j				
Total	22,5 j (0,75 MH)				
2	Etablissement d'un manuel de l'orientation de nettoyage	ONG locale		Service de la Construction et de l'Entretien/DCES	Manuel
		Technicien japonais			
		Orientation de principes de l'établissement	7,5 j (0,25 MH)		
		Assistant local			
		Orientation de principes de l'établissement	7,5 j		
		Vérification d'un manuel	15 j		
Total	22,5 j (0,75 MH)				
3	Distribution de manuels d'orientation de nettoyage	ONG locale		Ecoles existantes cibles du Projet : 8 écoles Directeurs d'école	Accusé de réception
		Distribution de manuels	Impression et distribution lors de la mise en œuvre de l'atelier		
		ONG locale			
		Technicien japonais			
		Orientation de principes de l'atelier	15 j (0,5 MH)		
		Assistant local			
4	Mise en œuvre de l'atelier d'orientation de nettoyage	ONG locale		Ecoles existantes cibles du Projet 8 écoles Enseignants	Rapport de l'atelier
		Technicien japonais			
		Orientation de principes de l'atelier	15 j (0,5 MH)		

		Orientation de principes de l'atelier Vérification de résultats de l'atelier total	30 j 30 j 60 j (2,0 MH)		
		ONG locale (2 pers.)			
		Chef du projet Mise en œuvre de l'atelier (environ 20 jours par site) total	165 j 8 sites 165 j x 2 pers. 495 j (16,5 MH)		
5	Suivi	Technicien japonais Supervision du suivi Rapport des résultats total	 25 j 5 j 30 j (1,0 MH)	Ecoles existantes cibles du Projet : 8 écoles	Rapport de la situation de la mise en œuvre Rapport d'achèvement
		Assistant local Supervision du suivi	 30 j (1,0 MH)	Directeur DCES	
		ONG locale (2 pers.) Chef du projet Exécution du suivi total	 30 j 30 j x 2 pers. 90 j (3,0 MH)		

Mode d'approvisionnement de ressources pour l'exécution de la Composante Soft

Le contenu des activités de la partie japonaise dans le cadre de la présent Composante Soft consiste en l'établissement d'une proposition et d'un manuel ainsi que l'organisation des ateliers. De ce fait, il faut envisager d'utiliser au maximum le personnel local capable de communiquer en français et en langue locale avec les personnes de contrepartie de la DCES et les enseignants.

Lors de l'étude sur terrain effectuée au mois de février 2007, les interviews ont été effectuées auprès d'ONG ci-dessous, considérées comme candidats sous-traitants du consultant pour les services de la Composante Soft. Les descriptions des chaque ONG sont comme montrées ci-dessous :

ICDI (Integrated Community Development International)

ICDI est une organisation non gouvernementale (ONG), basée aux Etats-Unis d'Amérique qui a pour objectif de propager le christianisme à travers les activités de développement. ICDI est en activité en Centrafrique depuis 2004 dans les domaines d'activités, notamment, les activités de sensibilisation sur VIH/SIDA et le forage. De 2004 jusqu'à 2006, cette organisation a réalisé 60 forages dans tout le pays et effectué les activités de sensibilisation sur VIH/SIDA pour 33 organisations. Le montant investit aux projets au cours de la première moitié de l'an 2006 s'élève à 67 564 808 FCFA dont la plupart est venue de la contribution des églises. En outre, ICDI a les expériences dans la construction de dispensaires pour orphelins à la périphérie de Bangui. Du fait qu'il comprend que la tâche la plus importante pour l'amélioration de la vie des populations locales est d'assurer de l'eau potable, ICDI effectue actuellement les activités notamment sur le projet de forages, toutefois, ce projet demeure en stagnation sans atteindre le nombre visé par son projet (200 sites) par manque de fonds. Monsieur Zokoé, Directeur du bureau en Centrafrique, a les expériences dans les postes importants, telles que Ministre de l'Education, Ministre de la Santé, et montrait un grand intérêt pour le présent Projet qui pourrait servir à l'amélioration de l'environnement hygiénique de l'éducation. Pour les services sous-traités du consultant du présent Projet, nous pouvons considérer qu'ICDI possède d'un savoir-faire suffisant pour des activités de sensibilisation à travers l'organisation des ateliers, toutefois, nous avons le souci pour son état financier.

CREPA (Centre Régional pour l'Eau Potable et l'Assainissement)

Le CREPA est une institution Inter-Etats de l'envergure régionale ayant le siège au Burkina Faso. Le CREPA accélère un accès pérenne aux services de base d'eau potable, d'hygiène et d'assainissement dans le but de promouvoir le changement de comportements envers l'hygiène. Ses activités sont développées dans 17 pays francophones de l'Afrique de l'ouest et l'Afrique centrale. Il bénéficie de la contribution financière des partenaires, notamment de la Coopération Suisse pour le Développement (DDC) et de l'Association Suédoise pour le Développement Internationale (ASDI). En Centrafrique, il a commencé ses activités visant à l'amélioration de l'environnement hygiénique depuis août 2004,

principalement dans le forage et la construction des latrines ainsi que les activités de sensibilisation aux populations locales. En 2006, le CREPA a construit, en collaboration avec UNICEF, les latrines et l'impluvium pour le logement des enseignants à l'école Bégoua, école cible du présent Projet. Le CREPA envoie à chaque village une équipe composée de 4 membres, tels que l'ingénieur de l'alimentation en eau, le sociologue, qui est chargée de donner l'orientation de construction de puits et de latrines. En même temps il effectue les activités de sensibilisation aux populations locales en donnant l'orientation de l'entretien et de la maintenance aux enseignants. Nous pouvons considérer que le CREPA a une forte volonté de participer au présent Projet et en même temps qu'il dispose suffisamment de personnels et savoir-faire. Il est l'un des candidats compétents.

COOPI (Cooperazione Internazionale)

COOPI est une organisation non gouvernementale (ONG) internationale, basé en Italie et il est en activité en RCA depuis 1974. Ses domaines d'activités principales sont la santé, l'éducation, le développement rural et l'aide humanitaire d'urgence. Dans le domaine de l'éducation, COOPI effectue la réhabilitation des bâtiments scolaires et/ou puits en province et en même temps, effectue la formation des enseignants communautaires. COOPI envoie 5 vulgarisateurs formés à Bangui à chacun des sites pour une période de 2 à 5 jours et donne la formation des enseignants aux candidats enseignants. COOPI organise les ateliers pour l'amélioration de la conscience des populations locales à l'égard de l'éducation, accélère la prise en charge des salaires des enseignants communautaires par les populations et donne l'orientation sur le mode de leur gestion. COOPI dispose de fonds et personnels les plus enrichis parmi les 4 ONG interviewées, cependant, COOPI n'a pas d'expérience dans l'orientation de l'entretien et de la maintenance des infrastructures qui est favorable pour la présent Composante Soft. Il n'a pas de volonté de recevoir la commande du présent Projet.

Caritas Bangui

Caritas International est une ONG internationale, organisation des services sociales et d'aide, autorisée en 1951. Caritas Bangui est fondé en 1996 et développe ses activités dans les domaines d'activités de sensibilisation, d'aides d'urgence et du développement humain visant à Bangui et à la préfecture d'Ombelle-Mpoko. Notamment dans le domaine d'éducation, Caritas développe les activités de sensibilisation sur VIH/SIDA aux élèves. Jusqu'à présent, Caritas a effectué les activités de sensibilisation à 3 000 élèves et ces activités consistent dans la tenue des ateliers, l'établissement et la distribution des manuels, l'évaluation de suivi, ceux qui sont les activités correspondantes à la série des activités du présent Projet. Caritas dispose au bureau de Bangui de 4 techniciens et sociologues en tant que formateurs centraux et envoie un (1) animateur formé à chacune des régions pour effectuer les activités de sensibilisation. Le délai d'exécution par site est environ 1 à 2 semaines. Après l'exécution, les formateurs établissent le rapport des activités incluant la gestion de fonds et le remettent au siège. Après cela, l'équipe du siège effectue l'évaluation de suivi sur l'état d'exécution. Etat donné que le dernier rapport annuel était en cours de la rédaction et qu'il n'était pas disponible, nous n'avons pas pu saisir le détail de l'état d'exécution de chacun des projets et pourtant nous avons eu l'impression que

Caritas avait la volonté pour s'engager dans le présent Projet et qu'il était capable de l'exécuter.

Pour ces 4 organisations, les résultats de l'analyse sur la capacité d'exécution de la présente Composante Soft sont montrés dans le tableau ci-dessous. Nous pensons qu'il est pertinent de soustraire CREPA pour l'exécution des services relatifs.

Articles à examiner	IDCI	CREPA	COOPI	Caritas
Expériences dans les travaux similaires				
Expériences dans les activités de sensibilisation	O	O	O	O
Expériences dans l'orientation de la construction des latrines	X	O	X	X
Personnel nécessaire à la présente Composante Soft				
Existence de sociologues	non identifié	O	O	O
Existence de techniciens de la construction	O	O	X	X
Etat financier	X		O	X
Volonté de recevoir la commande de la présente Composante Soft		O	X	O
Evaluation globale		O	X	

Productions de la Composante Soft

Proposition relative à l'établissement du système de la gestion des activités de nettoyage et des activités de l'entretien et de la maintenance ;

Manuel d'orientation de nettoyage et d'orientation de construction des latrines ;

Rapport des résultats de la mise en œuvre des ateliers ;

Rapport du suivi (y compris les résultats d'interviews, enquêtes) ;

Rapport d'achèvement.

Coût approximatif de la Composante Soft

(en milliers de yens)

	Total
Coût approximatif de la Composante Soft	18 379
dont les frais de la sous-traitance locale	6 958

Devoirs de l'organisme d'exécution du pays bénéficiaire

Direction des Constructions et des Equipements Scolaires (DCES)

La présente Composante Soft sera effectuée visant aux 8 écoles existantes parmi les 11 écoles cibles du Projet de reconstruction d'écoles primaires. Ces sont les écoles qui ne correspondent qu'à une petite partie de l'ensemble des écoles même dans la ville de Bangui. Afin de permettre aux écoles de tout le territoire centrafricain l'utilisation continue des infrastructures, il faut établir le plan de l'entretien et de la maintenance au niveau d'écoles et les informations y afférentes sont gérées par les autorités compétentes pour qu'elles puissent affecter le budget adéquat. Pour ce faire, il faut distribuer le manuel à établir par la Composante Soft à toutes les écoles du pays et organiser des ateliers de travail, voire il est nécessaire d'établir le système de la gestion au sein du Gouvernement Centrafricain.

Dans le cadre de la présente Composante Soft, la proposition pour l'établissement du système de la gestion expliqué ci-dessus sera élaborée à travers les discussions avec le chef de Section de la Construction et de l'Entretien de la DCES et de suite elle sera remise au Gouvernement Centrafricain. Le Gouvernement Centrafricain sera demandé de procéder à l'établissement du système de gestion et à l'affectation du budget en conformité avec ladite proposition.

Enseignants des écoles faisant l'objet du Projet

Dans le cadre de la présente Composante Soft, les ateliers de travail destinés aux enseignants seront organisés dans le but de donner l'orientation des activités de nettoyage aux élèves. Les enseignants intéressés seront demandés de participer activement aux ateliers de travail et par la suite de donner aux élèves l'orientation adéquates sur les activités de nettoyage.

6. LISTE DES DOCUMENTS RECUEILLIS

N°	Désignation	Nature	Original Copie	Source	Date
1	LOI DE FINANCES 2008 (seules les pages sur lesquelles figurant le budget relatif au présent Projet)	Document	Copie	Gouvernement Centrafricain	
2	DEVIS DES TRAVAUX ELECTRICITE	Document	Copie	ENERCA	Septembre 2007
3	RAPPORT FINANCIER ET D'ACTIVITES	Document	Copie	FNAPEC	Septembre 2008
4	Documents distribués à briefing pour la sécurité	Document	Copie	PNUD	
5	PROGRAMME EDUCATION DE BASE ET PARITE DES SEXES YE 703	Document	Copie	UNICEF	